

# Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

## Séance ordinaire du conseil municipal Lundi 25 août 2014, 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence des greffières adjointes, Mme Andrée-Anne Turcotte et M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, et du directeur général et trésorier adjoint, M. Daniel Pelletier.

### Dispositions préliminaires

1. 272-08-14

#### Ouverture de la séance

À 19 h 31, Mme la mairesse Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 273-08-14

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2014

#### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes – Lot 08-2014 (17 juillet 2014 au 15 août 2014)

#### **Période de questions #1**

5. Période de questions #1

#### **Suivi**

6. Correspondance
7. Suivi des projets en cours

#### **Dépôt**

8. Dépôt des procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
9. Dépôt du registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$

#### **Finances**

10. Autorisation de virements budgétaires

#### **Avls de motion**

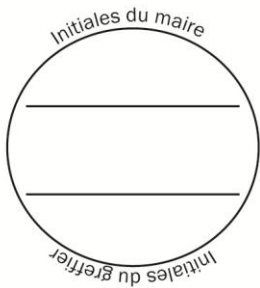
11. Avis de motion – Adoption du Règlement 733-14 - *Règlement modifiant le Règlement 625-11 décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût, remplaçant et abrogeant le Règlement 724-14*

#### **Adoption de règlements**

12. Adoption du Règlement 729-14 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*
13. Adoption du Règlement 731-14 - *Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût*
14. Adoption du Règlement 732-14 - *Règlement régissant la pratique de la pêche sportive dans le parc Richelieu, abrogeant et remplaçant le Règlement 426-01*

#### **Opérations contractuelles**

15. Autorisation de lancement d'appel d'offres



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Divers**

- N° de résolution ou annotations
16. Autorisation de célébration des mariages civils
  17. Adoption des dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015
  18. Achat de 16 participations au tournoi de golf bénéfique du Club de golf Alpin
- Période de questions #2**
19. Période de questions #2
- Dispositions finales**
20. Levée de la séance

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3. 274-08-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juillet 2014**

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele**

**Il est résolu :**

1. D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 21 juillet 2014, 19 h 30;
2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Abstention :** En raison de son absence à la séance du 21 juillet, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin préfère s'abstenir puisqu'il n'est pas en mesure de confirmer la conformité du procès-verbal.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Documents déposés : DOC-01-08-14*

**Adoption des comptes**

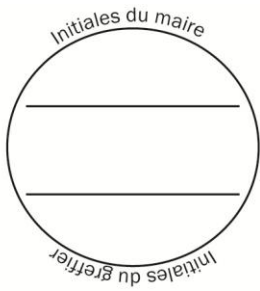
**4. 275-08-14 Adoption des comptes – Lot 08-2014 (17 juillet 2014 au 15 août 2014)**

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. De recevoir le bordereau du lot 08-2014, couvrant la période du 17 juillet 2014 au 15 août 2014, au montant de 472 745,42 \$;
2. De payer les montants associés au bordereau ci-joint:

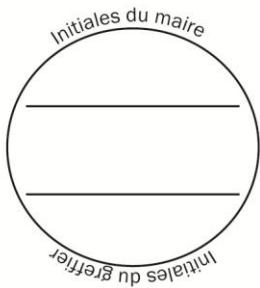
<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 25 AOÛT 2014</b>	
S.T.P. inc	120,72 \$
Les produits Opti-max inc.	496,92 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	32 842,79 \$
PG Solutions	454,15 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	64,80 \$
Bell Canada	1 381,27 \$
Fonds d'information sur le territoire	164,00 \$
Les Copies de la Capitale inc.	261,00 \$
Pavés concept 92 enr.	(74,73) \$
Le Soleil	1 157,50 \$
Dicom Express	21,07 \$
Latulippe inc.	146,54 \$
Aéro-Feu Itée	1 138,25 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	190,03 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Société protectrice des animaux de Québec	4 142,36 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	32,19 \$
Bell Mobilité Cellulaire	508,09 \$
Linde Canada limité M2193	308,50 \$
Guillot 1981 inc	1 248,67 \$
NAPA pièces d'autos	205,89 \$
Hydraulique Chauveau inc.	13,52 \$
Usinage Beauport 2000 inc.	160,97 \$
Le groupe Déziel	141,95 \$
Hydro Québec	11 297,03 \$
Capitale Hydraulique	257,29 \$
Air liquide Canada inc.	86,23 \$
Certified Laboratories	259,79 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	199,88 \$
Réal Huot inc.	448,32 \$
Sani Orléans inc.	32 540,30 \$
Ville de Québec	6 308,52 \$
Gaudreau environnement inc.	1 673,70 \$
Canac-Marquis Grenier	551,50 \$
Somavrac C.C. inc.	3 406,02 \$
Sani Bleu	390,92 \$
Les emballages L. Boucher inc.	171,27 \$
Walmart Beauport	70,90 \$
Entrepôt du radiateur inc.	866,87 \$
Multi-gestion C.D. inc.	15,73 \$
Toshiba Solution d'affaires	1 077,93 \$
Aux petits moteurs du Québec	41,28 \$
Les huiles Desroches inc.	2 594,16 \$
Info Page	82,09 \$
La Vallée Secrète	1 033,29 \$
Village Vacances Valcartier	4 472,81 \$
Audio Ciné films inc.	551,88 \$
Admitec	91,98 \$
UniFirst Canada Ltd	673,82 \$
Shred-it international inc.	142,71 \$
Solutia Télécom	(39,00) \$
Café 7 étoiles	74,73 \$
Voltec Ltée	1 078,75 \$
Éco-vert entretien paysager inc	5 529,03 \$
SGTR inc.	1 379,70 \$
Les pièces d'équipement Bergor inc.	707,50 \$
André-Anne Turcotte	70,68 \$
Qualinet Environnement Inc.	5 925,15 \$
Les Gazonniers du Cap enr.	15 824,14 \$
Gilles Tanguay	260,10 \$
Les Consultants S.M. inc.	6 323,63 \$
Librairie Renaud-Bray	253,63 \$
Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés	125,60 \$
IGA	53,33 \$
Les Capitales de Québec	235,00 \$
Aquarehab Inc.	482,90 \$
Les Gazons Mainguy inc.	1 015,37 \$
Céramic café-studio	701,35 \$
CTB	714,20 \$
Ministre du Revenu du Québec	92 277,72 \$
Receveur Général du Canada	39 319,09 \$
Ministre des Finances	206,00 \$
Syndicat canadien de la fonction public	1 233,21 \$
Allen entrepreneur général inc.	458,52 \$



N° de résolution ou annotations

## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Akifer	6 319,03 \$
PitneyWorks	2 299,50 \$
Fédération québécoise des municipalités	123,17 \$
Sani-Fontaine	57,48 \$
S.S.Q. Groupe financier	6 194,73 \$
Paradis aménagement urbain	5 514,20 \$
Industrielle Alliance	28 096,06 \$
Union des municipalités du Québec	11 434,19 \$
Louis Hamel enr.	2 460,46 \$
Pitney Bowes	593,44 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	34,93 \$
Orizon mobile	149,47 \$
Excavation Mario Vallée	5 787,37 \$
Wolseley	3 426,05 \$
Armatures du Québec Enr	206,90 \$
Les Entreprises L.T. Ltée	2 271,80 \$
Carte Sonic	4 069,85 \$
Luminore Electricque Inc	3 406,71 \$
Desjardins Auto Collection	36,50 \$
Macpek Inc	515,85 \$
Richer Boulet Inc	263,87 \$
Quin. Tho-Val-Trem Inc.	1 306,56 \$
Électromike Inc.	27,59 \$
Maison des Jeunes de Sainte-Brigitte-de-Laval	105,00 \$
Animation La Forge inc.	372,52 \$
Poly-énergie	574,88 \$
Carrières Québec Inc	2 632,59 \$
Batteries Expert	1 155,86 \$
CGS industries	9 962,97 \$
Stéphanie Létourneau	59,34 \$
Louise Cantin	55 100,00 \$
Johanne Laroche	29 000,00 \$
Gilbert Tremblay	543,55 \$
<b>Grand total</b>	<b>472 745,42 \$</b>

3. D'autoriser la mairesse, le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-02-08-14*

### **Période de questions #1**

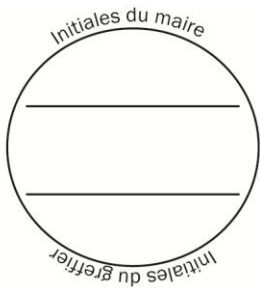
5. 276-08-14

#### **Période de questions #1**

À 19 h 32, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 19 h 32.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations  
6. 277-08-14

### **Suivi**

#### **Correspondance**

Mme la mairesse Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Aucune correspondance

7. 278-08-14

#### **Suivi des projets en cours**

Les élus font un suivi des projets en cours :

- Mme la mairesse Wanita Daniele :
  - Départ du directeur général et trésorier, M. Daniel Pelletier
  - Suivi sur le règlement sur le traitement des élus municipaux
- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
  - Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
  - Comité Environnement
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
  - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Travaux publics
  - Action Sentiers Lavallois
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
  - Protection incendie – sécurité
  - Transport collectif
  - Âge d'or
  - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
- M. le conseiller Alain Dufresne :
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
  - Comité budget
  - Comité d'administration
- M. le conseiller Charles Durocher :
  - Culture
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Représentant à l'Association des sentiers lavallois

### **Dépôt**

8. 279-08-14

#### **Dépôt des procès-verbaux du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)**

Le conseil municipal reçoit les procès-verbaux de la rencontre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 22 mai 2014 (modifié) et du 3 juillet 2014.

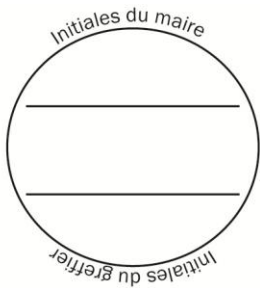
Documents déposés : DOC-03-08-14  
DOC-04-08-14

9. 280-08-14

#### **Dépôt du registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$**

Le directeur général, M. Daniel Pelletier, dépose le registre des dépenses de 15 000 \$ à 24 999 \$, conformément à l'article 6 du Règlement 705-14 – *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 696-13.*

Document déposé : DOC-05-08-14



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

10. 281-08-14

**Finances**

**Autorisation de virements budgétaires**

Considérant le Règlement 705-14 - *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats, abrogeant et remplaçant le Règlement 696-13*, qui traite notamment des virements budgétaires;

Considérant les surplus et les déficits budgétaires identifiés dans certains postes comptables en date du 15 août 2014;

Considérant la nécessité d'effectuer des virements budgétaires afin d'assurer une saine gestion des deniers publics :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette, à effectuer les virements budgétaires, tel que décrit en annexe;
2. D'autoriser la mairesse, le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-06-08-14*

**Avis de motion**

11. 282-08-14

**Avis de motion – Adoption du Règlement 733-14 - Règlement modifiant le Règlement 625-11 décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût, remplaçant et abrogeant le Règlement 724-14**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 733-14 - *Règlement modifiant le Règlement 625-11 décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration phase 2 sur les lots 181-P et 182-P et autorisant une dépense de 1 515 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant, remboursable sur 20 ans, pour en défrayer le coût, remplaçant et abrogeant le Règlement 724-14*. La modification vise à ajuster le nombre d'immeubles touché par secteur domiciliaire.

**Adoption de règlements**

12. 283-08-14

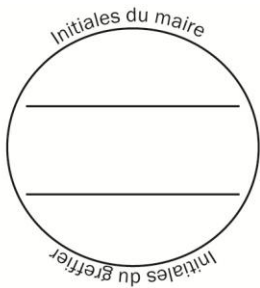
**Adoption du Règlement 729-14 – Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04**

Considérant le préambule du Règlement 729-14 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*;

Considérant que ce règlement vise à modifier le règlement de zonage afin de modifier les limites des zones récréoforestières RF-22 et des zones résidentielles HA-23, HA-8 et HA-16, les classes d'usage HA-23 et les normes concernant l'aménagement d'un toit terrasse;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Il est résolu :**

N° de résolution ou annotations

1. D'adopter le Règlement 729-14 - *Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*, conformément à la LCV et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1;
2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-07-08-14*

**13. 284-08-14** **Adoption du Règlement 731-14 – Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût**

Considérant le préambule du Règlement 731-14 - *Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût*;

Considérant que le souhait du conseil municipal de modifier la clause de taxation du Règlement 689-13 afin de retirer trois (3) immeubles du bassin de taxation et de mettre à la charge de l'ensemble des contribuables 9,09 % de l'emprunt;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le Règlement 731-14 - *Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût*, conformément à la LCV;
2. De procéder à l'ouverture d'un registre dans les 45 jours suivant l'adoption de ce règlement;
3. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher.

**Vote contre :** M. le conseiller Louis-Georges Thomassin

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

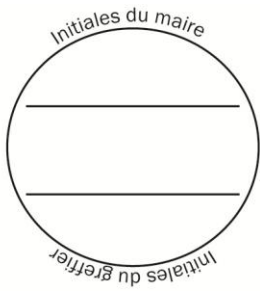
**Adoptée à la majorité des conseillers**

*Document déposé : DOC-08-08-14*

**14. 285-08-14** **Adoption du Règlement 732-14 - Règlement régissant la pratique de la pêche sportive dans le parc Richelieu, abrogeant et remplaçant le Règlement 426-01**

Considérant le préambule du Règlement 732-14 - *Règlement régissant la pratique de la pêche sportive dans le parc Richelieu, abrogeant et remplaçant le Règlement 426-01*;

Considérant le souhait du conseil de modifier, notamment la zone de pêche permise et d'interdire la pêche à la mouche autour du lac Goudreault, situé dans le parc Richelieu;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture :

N° de résolution ou annotations

**Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le Règlement 732-14 - *Règlement régissant la pratique de la pêche sportive dans le parc Richelieu, abrogeant et remplaçant le Règlement 426-01*, conformément à la LCV;
2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*Document déposé : DOC-09-08-14*

### **Opérations contractuelles**

15. 286-08-14

#### **Autorisation de lancement d'appel d'offres**

Considérant que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige à la Ville de remplacer les pompes de la station de pompage située sur la rue de l'Azalée pour la délivrance du certificat d'autorisation;

Considérant que, pour le remplacement de ces pompes, la Ville doit procéder à un appel d'offres sur invitation, conformément à sa réglementation en vigueur concernant la gestion contractuelle :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser le directeur général et trésorier adjoint, M. Daniel Pelletier, à procéder, au cours des prochaines semaines, au lancement de l'appel d'offres sur invitation, relativement au :
  - Remplacement des pompes de la station de pompage, située sur la rue de l'Azalée
2. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **Divers**

16. 287-08-14

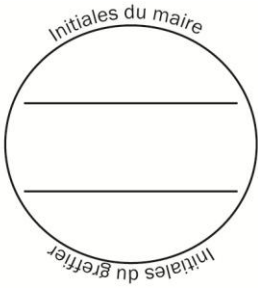
#### **Autorisation de célébration des mariages civils**

Considérant que les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

Considérant que la Ville a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville que la mairesse, Mme Wanita Daniele, soit désignée comme célébrante compétente sur son territoire :





**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

N° de résolution ou annotations

1. De demander au ministre de la Justice de désigner Mme Wanita Daniele, mairesse de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, comme célébrante compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;
2. De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Justice;
3. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**17. 288-08-14 Adoption des dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2015**

Considérant l'article 319 LCV qui prévoit que le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois :

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le calendrier des séances de l'année 2015 suivant :
  - Lundi 19 janvier
  - Lundi 9 février
  - Lundi 9 mars
  - Lundi 13 avril
  - Lundi 11 mai
  - Lundi 8 juin
  - Lundi 13 juillet
  - Lundi 17 août
  - Lundi 14 septembre
  - Lundi 5 octobre
  - Lundi 9 novembre
  - Lundi 14 décembre
2. Que les séances ordinaires du conseil municipal se déroulent à l'église de Sainte-Brigitte-de-Laval, située au 1, rue du Couvent, à 19 h 30;
3. De procéder à l'affichage du calendrier des séances ordinaires conformément à la loi;
4. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

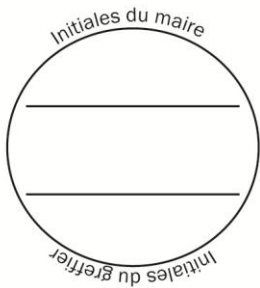
**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**18. 289-08-14 Achat de 16 participations au tournoi de golf bénéfique du Club de golf Alpin**

Considérant que le Club de golf Alpin organise un tournoi bénéfique le 29 août prochain;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que le conseil municipal désire encourager et soutenir cette organisation située sur notre territoire :

N° de résolution ou annotations

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser la Ville à acheter 16 participations, soit quatre (4) foursomes, au tournoi de golf bénéfice au profit du Club de golf Alpin, au coût de 280,00 \$ par foursome, pour un total de 1 120,00 \$;
2. De procéder au tirage de quatre (4) paires de billets par l'entremise d'un concours, au sein de la population, via le page Facebook de la Ville;
3. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **Période de questions #2**

19. 290-08-14

#### **Période de questions #2**

À 19 h 58, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions s'est terminée à 19 h 59.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **Dispositions finales**

20. 291-08-14

#### **Levée de la séance**

**Sur la proposition de Mme la mairesse Wanita Daniele.**

**Il est résolu de lever la séance à 20 h.**

**Vote pour :** Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine et MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne, Louis-Georges Thomassin et Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

\_\_\_\_\_  
**Mme Wanita Daniele**  
**Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Andrée-Anne Turcotte**  
**Greffière adjointe**

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. Le greffier ou la greffière adjointe ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.